

Février 2024

SAINT-MARTIN DE VILLEREAL

La Margagnotte



SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------|-----|
| Le mot du Maire | 2 |
| Communauté de communes | 3-5 |
| St-Martin de Villeréal- Etat civil | c6 |
| Infos Orange | 7 |
| Les Copains d'Abord | 8 |
| Nouveau circuit de Rando | 9 |
| Saint Martin Animations | 10 |

NOUVELLE PERMANENCE MAIRIE

Vous pouvez être accueillis à la Mairie

Le Lundi de 9h à 12h

Le Jeudi de 9h à 12h

Vous pouvez également prendre contact par téléphone, ces mêmes jours, au: **05 53 36 62 05**

Le site Internet est régulièrement mis à jour et consultable à l'adresse suivante :

<http://www.saint-martin-de-villereal.fr/>



Saint-Martinoises, Saint-Martinois, chers amis,

Bien qu'un peu tardivement, c'est au nom de l'équipe municipale que je viens vous présenter mes vœux de Bonheur, Santé et Réussite pour 2024.

Les travaux de rénovation de la salle des associations devraient débuter en 2024, les dossiers de demande de subventions ont été transmis dans les temps et attendent réponse. Il faudra ensuite s'attaquer à la passation des marchés et faire le choix des entreprises qui réaliseront les travaux.

Le tracé du nouveau chemin de randonnée est effectif. Il propose une boucle de 6 kms avec une variante de 7 kms environ. Il reste à le faire valider par le comité départemental du tourisme afin qu'il soit indiqué et balisé.

Le comité des fêtes « St Martin Animations » est maintenant bien relancé sous l'impulsion de son Président Thierry Gouyou et de nouveaux projets d'animations sont envisagés. Il est indispensable que chacun d'entre nous participe aux animations, dans la mesure du possible, afin que les efforts de l'association ne soient pas vains, pour amener des idées nouvelles et afin de permettre des rencontres entre nouveaux et anciens st martinois.

Je remercie Mr Patrick Fantinel, qui a maintenant quitté St Martin, pour avoir longtemps œuvré à la réalisation de ce journal communal et lance un appel à toute personne bénévole qui pourrait participer à l'élaboration de ces quelques pages

Pour le côté pratique, **la mairie est désormais ouverte les Lundis et jeudis matin de 9h00 à 12h00.**



Bastides en Haut-Agenais Périgord
Communauté de communes

Tri des déchets : quels sont les bons gestes ?

Nous en parlons constamment, du fait de leur importance dans notre vie quotidienne : les déchets et leur gestion sont au coeur des préoccupations des collectivités de par la complexité des opérations de collecte et de traitement, mais aussi de par les coûts de fonctionnement et d'investissement toujours plus importants, sans oublier leur impact sur notre environnement. Nous rappelons les règles du tri sélectif, du traitement des ordures ménagères, des bio-déchets et le fonctionnement des déchetteries. Quelques gestes simples et des réflexes à adopter pour préserver l'avenir.

Le plastique

Depuis la fin du XIXème siècle, le plastique a envahi notre quotidien et est devenu l'adversaire numéro un de la nature. En France, chaque habitant en consomme 70 kg par an. Pour le recycler, il faut le trier. Cela passe par une collecte efficace dans les colonnes jaunes sur nos points d'apport volontaire (PAV) avec la famille des emballages.

Dans le bac jaune, on trie : tous les emballages en plastique (pots, barquettes, bouteilles, flacons, films), tous les emballages en aluminium (canettes, conserves, boîtes) et toutes les briques alimentaires (lait, jus de fruits ...). Tous les emballages doivent être vidés de leur contenu mais il est inutile de les laver.

Attention, depuis 2019, les cartonnettes (boîtes de céréales par exemple) ne se mettent plus dans la colonne jaune, mais dans la bleue, avec les papiers !

A retenir : on ne recycle que des emballages, pas des objets ! Par exemple, pas de brosse à dent ou de jouet en plastique dans les colonnes jaunes !

De plus, si vous jetez vos emballages recyclables rassemblés dans un sac noir dans la colonne de tri, ils ne seront pas recyclés ! En effet, les sacs noirs ne sont pas ouverts au centre de tri et partent pour l'enfouissement ...





Bastides en Haut-Agenais Périgord

Communauté de communes

Les papiers cartonnent

Les papiers et cartons se retrouvent dans la colonne bleue. Dans celle-ci, vous pouvez déposer : les journaux et magazines ; les prospectus et publicités ; les lettres et enveloppes ; les livres et cahiers ; les catalogues et annuaires, **mais aussi tous les emballages en carton fin dits "cartonnettes"**.

Attention, les cartons marrons épais se jettent à la déchetterie !

Ces matériaux sont retraités par l'entreprise Soulard de Villeneuve-sur-Lot et transformés à nouveau en papier et cartons.

Le verre dans le vert

Dernier matériau collecté en point d'apport volontaire, le verre. Tous les bocaux, bouteilles, pots, flacons en verre se retrouvent dans la colonne verte. Ne pas oublier d'enlever les couvercles, bouchons et capsules qui sont à jeter dans la colonne jaune. Le verre peut être refondu à l'infini.

Le sac poubelle et ce qu'il en reste

Une fois tous ces déchets bien triés et traités, il ne reste finalement pas grand-chose à jeter dans le sac poubelle. Pour jeter votre sac, vous devez posséder un badge (bleu pour un particulier ; orange pour un professionnel ou une association), qui permet l'ouverture du tambour du bac à ordures ménagères. Si vous ne possédez pas ce badge, vous devez vous rapprocher de la Communauté de communes.

Attention aux amendes en cas de sac déposé au pied du bac !

Les encombrants

La Communauté de communes assure une collecte des encombrants, à domicile et sur rendez-vous, le deuxième mercredi du mois, un mois sur deux. Ne sont collectés que les objets dépassant la taille d'une voiture et qui donc ne peuvent pas être apportés en déchetterie par les habitants eux-mêmes. Les objets sont ensuite rapportés en déchetterie et répartis dans les différentes bennes. Il est nécessaire de s'inscrire auprès de la Communauté de communes au plus tard le lundi précédant la collecte.

Les bio-déchets à composter

Autrefois, les restes de repas finissaient au poulailler ou sur le tas de fumier. En effet, rien de plus efficace que le compostage pour éliminer les bio-déchets de nos sacs poubelles, car les déchets organiques représentent 40 à 60 % de la poubelle moyenne d'un ménage. Chaque individu jette près de 50 kg de nourriture chaque année. Alors compostons ! Et inévitablement, à partir du 31 décembre 2023, la loi anti-gaspillage rend obligatoire l'utilisation du compost.

Si vous possédez un jardin, équipez-vous d'un composteur : la Communauté de communes vous en procurera un si vous le souhaitez



LA DECHETTERIE

Pour les particuliers, l'accès en déchetterie est inclus dans le paiement de la redevance incitative. Votre badge est nécessaire pour y entrer et pour pouvoir y jeter vos encombrants selon leur nature. Quatre bennes principales sont disposées pour recevoir les gravats de chantier, le bois traité, les déchets verts, la ferraille, les cartons bruns et le tout-venant. Mais vous pouvez également y déposer huiles alimentaires, huiles minérales, déchets électriques et électroniques, déchets dangereux : huiles de moteurs et ménagères, batteries et piles, peintures et solvants, acides (déboucheurs, anticalcaires...), bases (javel, ammoniacque, soude caustique...), aérosols, désherbants, engrais, produits phytosanitaires, néons, peintures, textiles, linge de maison et maroquinerie, cartouches d'imprimante, capsules Nespresso, batteries, les déchets de soins des particuliers, le mobilier, les piles et accumulateurs.

Située route de Monflanquin, la déchetterie est ouverte :

lundi, mercredi, vendredi : 13h30-17h30
mardi et jeudi : 8h00-12h00
samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30.

L'été : du mardi au vendredi : 7h30-13h.
Samedi : 8h-13h. Fermée les lundis



Favoriser le ré-emploi ? Certains des objets qui vous encombrant peuvent se révéler utiles pour d'autres personnes. Alors comment passer au ré-emploi sur le villeréais ?

“**La Recycl'rit**” reçoit les objets dont vous voulez vous séparer (mobilier, électroménager, décoration, bricolage, jardinage, culture, audiovisuel, sport), directement dans ses locaux ou bien dans le conteneur maritime mis à disposition à la déchetterie par la Communauté de communes.

ECLATS - 7 côte Saint-Michel – Villeréal Tél : 05.53.40.34.55 et 06.38.62.59.50

La Croix Rouge vous permet de déposer vos vêtements, linge de maison, vaisselle, jouets et petit électroménager encore utilisables.

Croix Rouge française – 32 route de Monpazier – Villeréal Tél : 05.47.66.81.5



Saint-Martin De Villeréal

SECHERESSE ET REHYDRATATION DES SOLS 2023

Les demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle relative à l'épisode de sécheresse – réhydratation des sols de l'année 2023 seront instruites à la fin du premier trimestre 2024.

En cas de manifestation de ce phénomène chez vous, merci de bien vouloir adresser à la mairie une lettre explicative avec des photos avant le 15 mars 2024.

La commune pourra effectuer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 2023, uniquement si nous réceptionnons des demandes d'administrés.

ETAT CIVIL

Naissance : VALADIER Antonin, le 21/12/2023, fils de Fiona et Jean René VALADIER,

Félicitations aux heureux parents

Décès : GOUYOU Claude, le 12/09/2023,

DELMON Simone, le 31/10/2023,

Le conseil municipal renouvelle aux familles
ses plus sincères condoléances.























Bienvenue à Mme Vautier/De Cock Isabelle et Mr Roy VAN DOORN,
qui ont racheté la maison de la famille Fantinel à Bussac Haut.



Saint-Martin De Villeréal





Département du Lot et Garonne
Les contacts pour vos administrés

-  Signaler une panne ou une demande commerciale pour un client Orange  39 00
-  Signaler une panne ou une demande commerciale pour client professionnel  39 01
-  Signaler une panne ou une demande commerciale pour un client entreprise  10 17
-  Signaler un incident sur la voirie (poteaux, câbles, armoires...)  <https://dommages-reseaux.orange.fr/>
-  1ere Demande de raccordement maison neuve, lotissement  <https://reperes-travaux.orange.fr/>
-  Dossier en cours raccordement maison neuve, lotissement  09 69 39 00 20
-  Modifier ou déplacer une infrastructure Orange (poteau, câble). Demande de dépose des câbles pour élagage  <https://reperes-travaux.orange.fr/>
-  Vous renseigner sur les ateliers numériques  <https://orangedigitalcenter.orange.fr/>
-  Information fermeture du cuivre  <https://www.fttelecoms.org/fr/fin-du-cuivre/se-preparer-a-la-fin-du-reseau-cuivre-kit-de-communication/>
-  Eligibilité fibre Orange  <https://reseaux.orange.fr/les-cartes-de-couverture/carte-de-couverture-fibre>
-  Solutions haut débit par adresse (éligibilité fibre, débit, satellite, ..)  <https://maconnexioninternet.arcep.fr/>

Nos boutiques

Boé : Centre Commercial O Green Lamothe Magnac
Villeneuve sur Lot : 5 Rue de Paris
Agen : 93 boulevard République
Marmande : 16 rue Charles de Gaulle

-  Prendre rendez-vous en boutique  https://assistance.orange.fr/assistance-commerciale/les-modalites-pour-joindre-orange/rendez-vous-en-boutique-ou-en-visio-prendre-ou-gerer-un-rendez-vous_324202-859142

Saint-Martin De Villeréal



L'association « les copains d'abord » a tenu son assemblée générale le vendredi 20 octobre 2023. Après un rapport d'activité de la présidente concernant la saison dernière, la parole est donnée à la trésorière. La saison dernière s'est déroulée dans de bonnes conditions avec une bonne participation du public. Le bilan est positif ainsi nous pouvons préparer la saison 2024. Merci aux mairies pour leur soutien par les subventions.

Après un tour de table des acteurs présents, tout le monde est d'accord pour continuer. Une discussion s'engage pour le choix des dates et du programme des représentations

Vendredi 1 et samedi 2 mars à Villeréal 20h30

Vendredi 8 et samedi 9 Mars à Monpazier 20h30

Voilà en quelques mots, l'activité de l'association. Venez nombreux rire et passer une bonne soirée avec nous, votre présence et votre soutien sont notre raison d'exister.



Saint-Martin De Villeréal

Nouveau circuit de randonnée



REPRISE DU COMITÉ DES FÊTES !

Le comité des fêtes « Saint-Martin Animations » se reforme en mars dernier après une période d'inactivité avec un nouveau bureau à sa tête. L'équipe renouvelée est composée de Thierry Gouyou à la présidence, épaulé par Véronique Girou à la vice-présidence, de Jean-Claude Serres à la trésorerie et de Fiona Valadier au secrétariat.

Le nouveau bureau a poursuivi les animations « traditionnelles » telles que le vide grenier le 31 juillet et le repas champêtre le 24 août avec la randonnée pédestre et cyclo le matin.

Les événements organisés en 2023 ont suscités un vif enthousiasme parmi les résidents, démontrant le potentiel et l'importance du comité des fêtes.

Fort du succès de l'année précédente, Saint-Martin Animations aborde avec optimisme l'année 2024. Les membres et les bénévoles travaillent avec détermination pour maintenir cette dynamique positive. Les préparatifs sont en cours afin d'élaborer un programme qui devrait satisfaire petits et grands : les incontournables seront toujours présents et à cela, s'ajoute le retour de la fête locale.



SAINT-MARTIN ANIMATIONS

A vos agendas, le comité des fêtes vous donne rendez-vous pour trois dates clés en 2024 pour partager un moment de plaisir et de bonne humeur.

Dimanche 4 février :

Loto, que la chance soit avec vous.

Dimanche 28 juillet :

Vide-grenier, à la recherche de trésors cachés.

Samedi 24 et dimanche 25 août :

Fête de Saint-Martin, un week-end sous le signe de la convivialité.



Trouverez-vous l'utilisation exacte de cet objet ?



La première personne à donner la bonne réponse (au Maire) se verra attribuer un cadeau surprise.....

